

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
ARRONDISSEMENT DU HAVRE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE  
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

DATE DE LA CONVOCATION : 10/09/2024

Total membres	11
En exercice	11
Présents	7 ( <i>Madame BAILLEUL arrive en cours de séance</i> )
Absentes	2
Votants par procuration	2
Votants	9

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL (*à partir de la délibération D.21/09.2024*),  
Madame Arlette LECACHEUR

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Etaient excusés :

Madame Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Madame Fabienne MANDEVILLE
Monsieur Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Madame Arlette LECACHEUR

Etaient absentes :

Madame Julie GILBERT D'HALLUIN  
Madame Sylvie MALIÉ

Délibération n° : D.21/09.2024  
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Décision modificative n° 1

C.C.A.S. DE LILLEBONNE  
du Conseil d'Administration  
Séance du 25.09.2024

**Délibération n°:** D.21/09.2024  
**Objet :** Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Décision modificative n° 1

Le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités a répondu à plusieurs appels à projet de l'ANDES (Association Nationale pour le Développement des Epiceries Solidaires) visant à optimiser le fonctionnement de l'épicerie solidaire.

Ces appels à projet ont fait l'objet de subventions :

- 2 760,00 € pour l'achat d'aliments produits en culture biologique
- 883,00 € pour l'organisation d'actions dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle

En outre, lors de la mise en place du partenariat avec le magasin Carrefour de Gruchet le Valasse pour les achats liés à l'approvisionnement de l'épicerie solidaire, il a été créé une carte professionnelle.

Cette carte pro permet les achats de denrées alimentaires et de produits d'hygiène et d'entretien. En contrepartie de ces achats, un pourcentage est reversé sous forme de prime de fidélité l'année suivante.

En 2024, le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités a reçu un chèque d'un montant de 1 665,04 €.

Aussi, il convient d'inscrire ces sommes en dépenses et en recettes.

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1221-12 et L2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57

Vu la délibération n° D.07/04.2024 du Conseil d'Administration du 3 avril 2024 relative à l'adoption du Budget Principal du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités 2024

C.C.A.S. DE LILLEBONNE  
du Conseil d'Administration  
Séance du 25.09.2024

Délibération n° : D.21/09.2024  
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Décision modificative n° 1

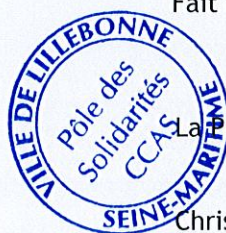
## BUDGET C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

### FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la Nature	Montant	Imputation	Libellé de la nature	Montant
413-60623	Alimentation	2 760,00 €	413-74788	Autres organismes	2 760,00 €
413-6068	Autres matières et fournitures	593,00 €	413-74788	Autres organismes	883,00 €
413-611	Contrats et prestation de service	240,00 €			
413-60623	Alimentation	50,00 €			
413-60623	Alimentation	1 665,04 €	413-75888	Produit divers de gestion courante	1 665,04 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 308,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 308,00 €</b>

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS